



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

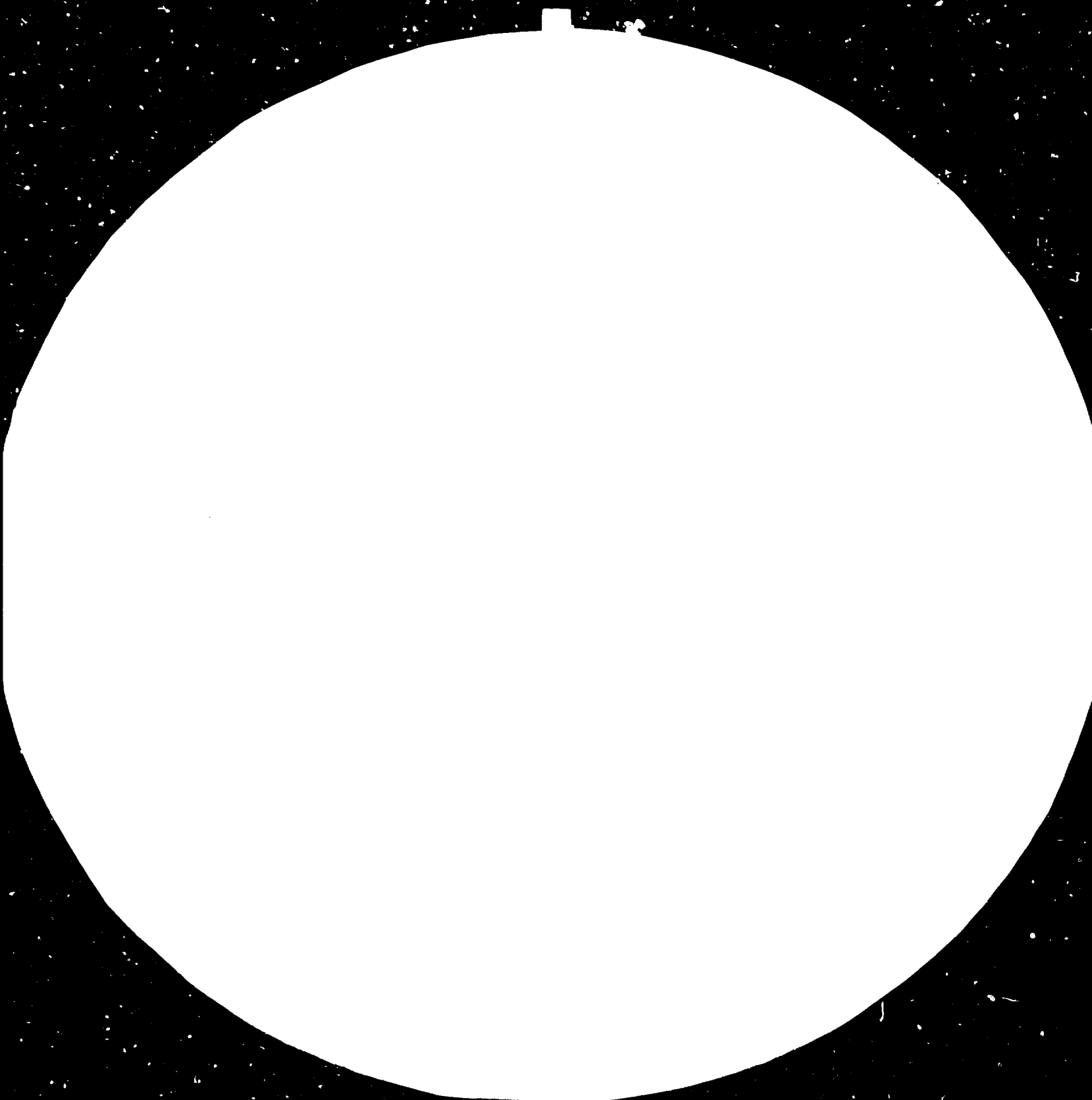
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





4.5



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART  
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS  
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a  
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

---

13677-F

Distr.  
GENERALE  
ID/CONF.5/21  
18 janvier 1984  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

# **QUATRIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI**

*Vienne (Autriche), 2-18 août 1984*

---

*Point 5 a*

**ACCELERATION DE  
LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES  
EN VUE DE L'INDUSTRIALISATION**

---

**DOCUMENT THEMATIQUE**

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

COOPERATION INTERNATIONALE, MESURES NATIONALES PERTINENTES,  
Y COMPRIS LES POLITIQUES INDUSTRIELLES, ET CONTRIBUTION DE L'ONUDI  
DANS LES DOMAINES CRITIQUES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, 1985-2000 :

Accélération de la mise en valeur des ressources humaines  
en vue de l'industrialisation

Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI

## INTRODUCTION

1. D'aucuns ont affirmé que les pays tendent souvent, dans leur action en faveur du développement, à accorder une trop grande importance aux ressources matérielles et aux actifs corporels et à négliger quelque peu leurs ressources humaines. Le rôle central de la valorisation des ressources humaines est désormais généralement admis. Le document d'information sur la mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel (ID/CONF.5/9) rappelle que l'importance des stratégies du développement fondées sur les ressources humaines, selon lesquelles l'homme est à la fois instrument et bénéficiaire du développement a été soulignée par un certain nombre d'instances internationales. L'expérience de nombreux pays en développement démontre clairement que la mise en valeur insuffisante, mal orientée ou tardive des ressources humaines nécessaires, entrave sérieusement l'industrialisation dynamique, autonome et accélérée.

2. On présentera dans ce document un certain nombre de questions importantes que la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) voudra peut-être examiner en tenant compte des renseignements et analyses qui figurent dans le document d'information correspondant. Ce document d'information récapitule les documents que l'ONUDI a récemment établis pour la première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle, les conclusions de cette Consultation (ID/WG.381/3), les études sur la mise en valeur des ressources humaines ayant servi à préparer la Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, tenue du 30 mai au 3 juin 1983 à Yaoundé, et les recommandations de cette dernière réunion (ID/WG.394/8). Ne sont abordées dans le présent document que les questions intéressant des domaines considérés comme prioritaires pour la mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement.

3. Les principaux obstacles rencontrés par les pays en développement sont analysés et quelques mesures concrètes sont suggérées pour examen et éventuelle suite à donner, regroupées dans les rubriques suivantes : conclusions générales, action possible aux niveaux national, régional et mondial. Comme il s'agit d'un sujet qui intéresse un grand nombre, voire la totalité, des organisations des Nations Unies dont les attributions sectorielles recouvrent un élément formation, on fait également quelques suggestions touchant la coordination et l'action commune qui pourraient être nécessaires.

## I. QUESTIONS A EXAMINER

4. Les conceptions traditionnelles de la valorisation des ressources humaines n'ayant donné que des résultats peu satisfaisants, il est devenu nécessaire d'en élaborer de nouvelles en prenant pour point de départ la notion de développement fondé sur les ressources humaines, qui assimile l'expérience du passé et tente de résoudre les nouveaux problèmes posés par le progrès technique et scientifique - son allure sans précédent, sa propagation rapide à l'échelle mondiale et les mutations sociales profondes qu'il engendre.

5. Pour mettre en oeuvre une stratégie de développement fondée sur les ressources humaines, il faut une action concrète intéressant des programmes, méthodes et institutions relevant d'une vaste gamme de disciplines. Les méthodes traditionnelles d'assimilation des connaissances pratiques doivent être réorientées vers un objectif double : réduire le décalage entre l'apprentissage et la pratique, dû aux méthodes traditionnelles, et prendre en compte la nécessité d'une éducation continue, grâce surtout à l'effort personnel d'individus "apprenant à apprendre". Tout au long de sa vie active, la jeunesse d'aujourd'hui sera appelée à acquérir des qualifications nouvelles et à maîtriser de nouvelles connaissances théoriques et pratiques. Une approche nouvelle devrait avoir pour objectif principal de hâter la naissance d'un individu éclairé et socialement engagé; d'où la nécessité d'une éducation que certains appellent "au service du développement", qui sensibilise le citoyen aux besoins liés au développement national et lui fasse prendre conscience de son rôle dans ce processus. L'articulation de l'éducation et du développement exige le concours synergique de tout un éventail de méthodes, de mécanismes et d'institutions allant de l'enseignement (de type classique ou non) aux mass media et aux activités culturelles, qui permet de raccorder l'enseignement à l'expérience de la vie réelle, surtout en milieu rural. Il faut veiller tout spécialement à ce que les jeunes fassent leur un système de valeurs qui les incite à respecter le travail, à aspirer à la perfection et à la productivité et à tirer orgueil de leurs réalisations personnelles au service de la communauté. La formation et le recyclage n'interviennent qu'à un stade ultérieur et devraient être liés à l'acquisition des qualifications nécessaires pour des tâches particulières.

6. Toute conception nouvelle doit, d'une part, prendre en considération les mutations sociales attendues et les besoins que le progrès technologique fera probablement naître (en faisant une part plus grande à l'effort intellectuel, à la productivité, à la créativité et au travail interdisciplinaire), et, d'autre part, s'adapter au système traditionnel de partage des tâches. Le cas échéant, les éléments du système de valeurs existant, qui appellent une modification, devraient être modifiés.

7. Les nombreuses innovations qui viennent actuellement perfectionner les technologies pédagogiques ainsi que les changements intervenant dans le champ de l'"industrie du savoir", ouvrent à la valorisation des ressources humaines des perspectives nouvelles et passionnantes qui vont de l'élimination de l'analphabétisme et des multiples possibilités de s'instruire mises à la portée des individus et des groupes, à l'acquisition massive et à moindre frais de connaissances et de compétences de pointe. Il se pose la question des moyens à mettre en oeuvre pour aider au mieux les pays en développement à évaluer et à adopter des systèmes modernes compatibles avec leurs traditions et celle du dosage optimum du traditionnel et du nouveau dans les conditions caractéristiques de certains groupes de pays en développement. Il se pose aussi la question de l'apport que l'industrie des pays en développement peut et doit fournir à une industrie autochtone du savoir. Une troisième question qui peut également être soulevée concerne la prise de conscience nécessaire de la chaîne de réactions et répercussions sociales et financières, bonnes et mauvaises que quelques-unes de ces techniques nouvelles peuvent entraîner, notamment en milieu rural et dans des pays qui en sont encore aux premiers stades du développement.

8. Il est d'ores et déjà généralement admis que la valorisation des ressources humaines est une entreprise multiforme et coûteuse, qui ne peut être brusquée au-delà de certaines limites. Bien qu'elle ne doive pas uniquement pourvoir aux besoins liés à l'industrialisation, qui est le moteur du développement et de la croissance d'ensemble, elle doit satisfaire ces besoins d'une manière prompte et efficace. Dans les conditions prévalant dans la plupart des pays en développement, la synchronisation de l'offre et de la demande de ressources humaines nécessaires pour l'industrialisation présente quelques problèmes très concrets. Ceux-ci sont de deux ordres. Tout d'abord on éprouve des difficultés à élaborer des stratégies et plans



d'industrialisation bien définis qui déterminent, en dernier ressort, l'effectif du personnel requis, la gamme de ses qualifications, et le moment où ces compétences devraient être disponibles. Deuxièmement, un certain temps s'écoule entre la définition des besoins qualitatifs et quantitatifs et la formation des ressources humaines nécessaires pour satisfaire ces besoins.

9. Le décalage entre l'offre et la demande a souvent des effets indésirables et provoque des pénuries dans certains domaines de spécialisation, des excédents et du chômage dans d'autres. En raison de l'ajustement imparfait de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre industrielle observé dans de nombreux pays en développement, l'absence de certaines qualifications essentielles retarde le processus d'industrialisation et peut obliger les pays à faire trop largement appel aux services de personnel étranger. La portée et l'urgence du problème varieront bien entendu d'un pays à l'autre d'après la stratégie d'industrialisation et l'état du système d'éducation et de formation. Si les effectifs nécessaires d'une certaine catégorie de personnel dépendent des besoins concrets des diverses industries, les qualifications essentielles semblent relever d'une multiplicité de domaines - recherche socio-économique et scientifique, communication sur le plan national, évaluation des options existantes aux fins de l'élaboration des politiques et de la planification, ainsi que compétences professionnelles des ouvriers, techniciens et spécialistes.

10. Par ailleurs, si l'on décèle facilement l'absence de certaines catégories de techniciens et de gestionnaires, on n'accorde pas l'attention voulue à d'autres qualifications indispensables qui, à commencer par l'élaboration des politiques, la prise de décisions et la planification, intéressent une multiplicité de besoins fondamentaux de l'industrie, dont il est question d'une manière plus détaillée dans le document d'information (ID/CONF.5/9) par exemple, chefs et cadres d'entreprise, ingénieurs, personnel technique et scientifique qualifié. Il importe en particulier de former les chefs et cadres d'entreprise capables de multiplier les petites entreprises industrielles viables qui constituent l'assise nécessaire et les clients potentiels (en amont et en aval) de la grande industrie publique ou privée rurale ou urbaine. On peut exploiter de façon efficace les avantages respectifs des zones rurales et des centres urbains pour mettre à profit les qualifications et compétences traditionnelles, assurer l'insertion sociale des femmes, des

jeunes et des personnes âgées et augmenter ainsi la productivité, améliorer les conditions de vie, accroître la stabilité de la population rurale et préserver le tissu social en milieu rural et urbain.

11. La plupart des pays en développement sont encore largement tributaires des services d'ingénieurs-conseils et de bureaux d'études étrangers dont les recommandations peuvent marquer de leur empreinte le développement industriel d'un pays. L'expérience montre souvent que ces recommandations ne traduisent pas toujours une connaissance intime des aspirations et conditions nationales. Le succès remporté par quelques pays qui se sont dotés de services nationaux d'ingénieurs-conseils et de bureaux d'études dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie et du bâtiment, montre clairement la nécessité d'élargir le domaine d'action de ces services pour répondre aux nombreux autres besoins du secteur industriel.

## II. SUGGESTIONS EN VUE D'UNE ACTION

### A. Niveau national

12. Pour relever les défis du progrès technologique, en mettant à profit ses avantages tout en préservant la société de ses effets perturbateurs, un pays devra prendre des mesures spéciales en matière de valorisation des ressources humaines. La Conférence voudra peut-être examiner des mesures propres à répondre aux besoins spécifiques du secteur industriel : réorientation des programmes et techniques et modernisation des matériels pédagogiques dans les établissements d'enseignement; recyclage des enseignants, ouvriers et cadres grâce au resserrement des liens existant entre les établissements d'enseignement général, professionnel et supérieur; information du public pour le préparer psychologiquement au changement.

13. Les mesures visant à mieux intégrer la valorisation des ressources humaines nécessaires à l'industrialisation dans la planification générale de la main-d'oeuvre nationale exigent de bonnes relations de travail entre les pouvoirs publics, l'industrie (patronat et travailleurs) et l'enseignement. La Conférence voudrait peut-être examiner des mécanismes propres à instaurer une interaction étroite, grâce, par exemple, à un organisme central de coordination, et formuler à ce sujet des suggestions à l'intention des

gouvernements. Il faudra étudier le mandat d'un tel organisme et la manière dont celui-ci pourra s'acquitter de façon efficace de son rôle de coordination (pouvoir statutaire, engagement des ressources financières, activités consultatives, recherche, études, diffusion de renseignements, etc.).

14. Aussi difficile qu'elle puisse être, la planification de la main-d'oeuvre est indispensable pour le développement d'ensemble. Mais, comme on l'a déjà précisé, elle doit être souple. Les politiques et plans concernant la main-d'oeuvre industrielle doivent faire partie intégrante des politiques et plans de développement industriel et comporter des mesures à court et à long terme visant à : évaluer les besoins en main-d'oeuvre (en ce qui concerne en particulier les qualifications essentielles); fournir une infrastructure et des ressources suffisantes et utiliser au mieux les installations et compétences existantes; réduire l'écart entre les besoins de l'industrie et les enseignements dispensés par le système universitaire; améliorer les relations de travail et la liaison entre les pouvoirs publics, l'enseignement, les établissements professionnels et l'industrie (patronat et travailleurs); redéfinir la teneur, la forme et les méthodes de l'enseignement; créer des entreprises spécialisées dans l'enseignement et la formation, des services de téléenseignement universitaire, des établissements de formation professionnelle; orienter l'enseignement vers le développement; recourir à "l'apprentissage par la pratique" et "enseigner à apprendre" pour parfaire les compétences; réduire l'exode des compétences ou le mettre au moins à profit pour constituer une "banque des compétences"; accorder une importance particulière à la formation des formateurs, des femmes et des jeunes; assurer la mobilité au sein du secteur industriel et entre l'industrie et l'université.

15. Il faut créer un environnement qui permette de modifier, quand cela est nécessaire, les jugements de valeur et le comportement de la société à l'égard du travail dans le secteur industriel organisé et stimuler la créativité et l'innovation, l'esprit d'entreprise, le travail pour compte propre, etc., par des subventions directes et indirectes des stimulants fiscaux et autres, des indemnités et primes, pour faire en sorte que tout citoyen devienne un élément productif et utile de la société. Aspirer à l'excellence, à la qualité, à la productivité, à la perfection et à l'ingéniosité est une qualité importante sur laquelle il faut tout spécialement insister.

16. Dans les grandes options fondamentales, il faudra faire la part voulue aux zones rurales et aux zones non rurales. Il faut définir clairement les options en matière de développement des zones rurales sur le plan humain et industriel, et créer par exemple des industries rurales, organiser des stages professionnels dans l'industrie de transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la sylviculture, etc., mettre sur pied des services de vulgarisation rurale, mieux utiliser les expériences séculaires, les compétences traditionnelles et les talents locaux. Etant donné l'ampleur des besoins alimentaires au cours des années 80, il faudra donner la priorité aux industries fournissant des moyens de production à l'agriculture ou transformant les produits agricoles. La fabrication d'engrais et de pesticides, d'outillage et de matériel agricoles, l'électrification des campagnes, la transformation, le stockage et le transport des denrées alimentaires, l'approvisionnement en eau, l'irrigation, l'entretien et la réparation des équipements sont autant de facteurs qui contribueraient, l'industrie aidant, à l'accroissement de la production alimentaire.

17. Chaque pays peut envisager de créer un seul organisme ou service central chargé de coordonner les programmes d'éducation et de formation et de mettre sur pied un fond national de la formation industrielle. Cet organisme peut dresser l'inventaire de l'infrastructure existante et suggérer des moyens de faire un meilleur usage des universités, écoles d'ingénieurs, établissements d'enseignement technique, organismes de recherche, centres de formation et services de vulgarisation, établissements d'enseignement secondaire et professionnel, collèges polytechniques, centres d'études avancées et établissements spécialisés pour organiser des programmes d'éducation et de formation (de type classique ou non) et pour mettre ces institutions au service des entrepreneurs et de la petite industrie locale. L'organisme peut aussi faire des suggestions quant aux moyens de mobiliser des ressources financières pour ces activités et définir ou approfondir le concept des entreprises-écoles.

18. Il faudrait augmenter les ressources financières affectées au développement des compétences scientifiques et techniques nécessaires à l'industrie. Il a été proposé de réserver à cette fin 2 % du produit national brut (PNB). L'industrie doit aussi jouer un rôle accru dans la formation du

personnel qualifié dont elle a besoin. Les ressources propres de l'entreprise doivent être mobilisées - dans quelques pays, 1 % de la masse salariale est affectée à la formation ou au recyclage des ouvriers et cadres de l'industrie. Les accords de coopération économique et technique entre pays en développement et dans d'autres accords bilatéraux, devraient accorder la priorité au développement des qualifications nécessaires à l'industrie.

19. En ce qui concerne le financement de l'éducation et de la formation de la main-d'oeuvre industrielle, il faut délimiter les responsabilités respectives des pouvoirs publics et des établissements industriels. Des suggestions ont été faites quant à l'affectation d'une certaine proportion du PNB ou de la masse salariale nationale à cette fin. Il a également été suggéré de stimuler, par des avantages d'ordre fiscal, le financement des programmes et moyens de formation et d'utiliser une partie des économies rendues possibles par le progrès technique pour financer le recyclage de la main-d'oeuvre excédentaire. Il peut être judicieux d'utiliser des fonds fournis au titre de l'assistance au développement, voire des crédits bancaires, pour financer la formation de certaines catégories de personnel indispensables qui font défaut. La Conférence voudra peut-être examiner une action appropriée dans le domaine critique de la mobilisation des ressources financières en vue de la mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires à l'industrialisation.

20. On pourrait même avoir recours à des mesures législatives, réglementaires ou administratives et subordonner l'approbation de nouveaux investissements et de nouvelles coentreprises à l'existence de ressortissants qualifiés, capables de collaborer avec le personnel étranger. Il est indispensable d'inclure dans chaque projet un élément formation et l'ouverture, en liaison avec les marchés de fournitures, de crédits destinés à la formation professionnelle générale, au recyclage ou à une formation spécialisée, doit être une pratique courante dans tous les pays en développement. Les institutions financières devraient reconnaître cette nécessité et insister pour que les contrats relatifs aux projets qu'elles financent contiennent une disposition à cet effet.

21. Au niveau national, les mesures suggérées ci-dessus, si elles étaient appliquées, accéléreraient la valorisation des ressources humaines. Il faudra que les pouvoirs publics fassent preuve d'un engagement constant et sans

faillies et inscrivent au budget national les crédits nécessaires pour une action contenue et résolue en faveur de la mise en valeur optimale des ressources humaines autochtones. Dans toute la mesure du possible, il faut utiliser des compétences nationales et orienter la formation en fonction de cet objectif. Les activités de formation existantes doivent être optimisées et il faut faire des efforts concertés pour obtenir à cette fin, en sus des crédits nationaux, des ressources d'origine bilatérale ou multilatérale. Dépenser des sommes importantes pour le meilleur équipement possible n'est guère utile, tant que l'on ne dispose pas de la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire pour exploiter et gérer ce matériel, condition que seule la planification avisée des ressources humaines nationales et l'organisation, en temps voulu, de leur formation permettent de remplir.

#### B. Niveau régional

22. Même si les pouvoirs publics donnaient la priorité absolue à la mise en valeur des ressources humaines nationales et s'y attachaient sans réserves, il faudrait encore, à de nombreuses occasions, faire appel à une aide ou assistance extérieure - pays en développement et pays développés, institutions et organisations internationales - pour faire en sorte que cette valorisation se déroule à une cadence accélérée. L'infrastructure et les programmes nécessaires ne peuvent être fondés uniquement sur une assise nationale, surtout dans les pays qui sont petits et peu développés ou qui appartiennent au groupe des pays les moins avancés. De toute évidence, il faut au moins engager une action au niveau régional. Dans ce contexte, la création d'entreprises-écoles et la coopération de gouvernement à gouvernement ou d'entreprise à entreprise - selon les idées développées dans le document d'information - peuvent présenter de l'intérêt.

23. Dans bien des cas, les pays ne possèdent actuellement pas encore l'expérience voulue pour détecter les secteurs critiques où il faut lancer des programmes intensifs de recyclage avant qu'un besoin pressant ne s'en fasse sentir. De nombreux pays en développement, et surtout les moins avancés parmi eux, éprouvent de très grandes difficultés à prendre des mesures prévisionnelles d'ajustement. On ne dispose actuellement pas de suffisamment de méthodes permettant d'exploiter réellement les données d'expérience accumulées par d'autres pays en développement, qui peuvent présenter de

l'intérêt dans une situation nationale particulière. Ce problème pourrait être en partie résolu par la sélection des centres régionaux qui pourraient être chargés de diffuser des renseignements concrets et exacts et par la suite de faciliter l'organisation d'une formation qui ne soit pas seulement adaptée à la situation considérée, mais qui revienne aussi moins cher qu'une formation analogue dispensée dans les centres de formation des pays industrialisés.

24. Les programmes de coopération technique ou économique entre pays en développement offrant un vaste champ à la formation de la main-d'oeuvre industrielle, il faudrait diffuser, à l'échelle d'une région ou de plusieurs pays limitrophes, des renseignements sur les besoins de formation et les moyens de formation disponibles. Les établissements devraient eux-mêmes faire le nécessaire pour informer les pays limitrophes de leur existence, de leur spécialisation et de leur capacité. Il faudrait rechercher les moyens de faire financer ces activités par les programmes interrégionaux du PNUD ou par d'autres ressources d'origine bilatérale ou multilatérale qui pourraient être disponibles.

25. Quelques pays en développement connaissent les possibilités de mise en valeur des ressources humaines existant dans d'autres pays en développement, mais l'absence d'accords, d'arrangements ou d'autres mécanismes appropriés au niveau régional les empêchent de faire plus largement appel au concours de ces pays. Certaines attitudes qui entravent peut-être aussi le recours aux compétences d'autres pays en développement, même si celles-ci sont mieux adaptées à la situation du pays sollicitant ces services. Faire davantage confiance aux capacités techniques de chacun d'entre eux est pour les pays en développement une condition importante de toute coopération.

26. En application d'une recommandation qui figure dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue de développement industriel de ces pays (ID/CONF.4/22, chap. VI), un programme a été lancé pour renforcer les centres d'excellence nationaux et interrégionaux. Le terme "centre d'excellence" désigne des établissements des pays en développement, qui pourraient être mis au service de la coopération technique pour aider notamment d'autres pays en développement à assurer la formation technique dans des domaines liés à l'industrialisation. L'évaluation des technologies qui se

prêtent au transfert et aux travaux de recherche-développement dans des domaines présentant un intérêt technique ou scientifique et qui pourraient être utilisées pour la production de biens et de services est une activité qui pourrait être confiée aux centres actuellement en cours de sélection. Ces centres comprendraient des établissements de formation industrielle, capables de développer certaines compétences et qui pourraient collaborer en matière de formation et dans des domaines connexes avec des établissements complémentaires d'autres régions.

27. La coopération régionale devrait couvrir les domaines suivants : échanges d'informations et de compétences en matière de mise au point de matériels, techniques et technologies pédagogiques ; élaboration de programmes et de plans de formation; recensement des besoins sectoriels et fonctionnels et adaptation des programmes d'éducation et de formation à ces besoins; méthodologie de la planification de la main-d'oeuvre industrielle et de l'élaboration de la politique correspondante; création d'entreprises multinationales spécialisées dans l'enseignement et la formation professionnelle; création de services d'ingénieurs-conseils, de bureaux d'études, de services et d'installations de réparation et d'entretien communs; toutes autres activités permettant de tirer parti des économies d'échelle.

28. Les banques régionales au développement éprouvant des difficultés à assurer l'encadrement et le financement de la petite industrie, faute de personnel qualifié dont l'existence faciliterait l'octroi des prêts, les études de liquidité, la gestion des marchés, les évaluations économiques et les activités consécutives, il faut mettre sur pied un programme pour assurer d'urgence la formation de ces agents. On pourrait à cet effet intensifier la coopération actuelle avec certaines institutions de financement du développement, telles que l'Association des institutions de financement du développement en Asie et au Pacifique, l'Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement et l'Association des institutions africaines de financement du développement.

#### C. Niveau mondial

29. Les pays industrialisés qui fournissent, par le biais de leurs organismes d'aide et de développement, des crédits pour la promotion des entreprises industrielles, devraient prévoir dans leurs programmes d'assistance bilatérale



des clauses concernant la formation et les activités préparatoires particulières au projet considéré (études de préinvestissement et de faisabilité, conception, production, entretien et réparation). D'autres programmes de coopération technique et économique peuvent comprendre les éléments suivants : formation en cours d'emploi dans les entreprises; formation du personnel au cours de la période de construction et de démarrage des installations industrielles; organisation et financement de centres de formation et de recherche dans les pays en développement, échange de renseignements, d'étudiants, d'enseignants, de coffrets pédagogiques, de publications et de programmes audiovisuels; jumelage de centres et d'instituts et établissement de réseaux de ces centres et instituts; programmes communs de recherche-développement.

30. Les pays industrialisés peuvent augmenter leurs contributions volontaires au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel et les réserver spécialement à la valorisation des ressources humaines ou affecter une somme spécifique exclusivement à cette fin. Des groupes d'établissements d'enseignement des pays industrialisés peuvent aider les pays en développement à créer leurs propres institutions par le jumelage, l'association, le parrainage ou d'autres arrangements propres à consolider l'institution nouvelle.

31. La coopération entre entreprises et entre établissements financiers devrait s'étendre à la formation des ressortissants des pays en développement. Les établissements considérés devraient faire en sorte que tous les projets d'équipement et tous les arrangements contractuels contiennent une clause relative à la formation de la main-d'oeuvre industrielle.

32. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 1985 Année internationale de la jeunesse. L'éducation et la formation étant principalement destinées à la jeunesse, elles devraient retenir une attention particulière dans les activités relatives à l'Année, menées sur les plans national et international.

33. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a étudié la possibilité d'organiser en 1986 ou 1987 une conférence mondiale sur la formation. Cette conférence, a-t-on déclaré, serait consacrée à la formation dans un monde en

mutation et traiterait de l'évolution des systèmes de formation compte tenu, d'une part, des besoins des pays et, d'autre part, des aspirations de la main-d'oeuvre potentielle, des jeunes, des femmes et des défavorisés. Elle délibérerait aussi sur les questions relatives à la rééducation professionnelle en vue des mutations structurelles et du développement technologique (GB.224/PFA/10/1, 224ème session, Genève, novembre 1983). Comme les objectifs de cette conférence touchent de près les questions soulevées dans le présent document, une collaboration aussi étroite que possible de l'OIT et de l'ONUDI dans la préparation et la tenue de la conférence mondiale s'impose.

D. Le rôle de l'ONUDI et la coordination à l'échelle  
du système des Nations Unies

34. Des renseignements détaillés sur l'assistance à fournir dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique figurent dans le document d'information. Les pays les moins avancés devraient eux aussi avoir une place spéciale dans le programme des activités relatives à la mise en valeur des ressources humaines, qui a été examiné dans les chapitres précédents et qui pourrait être lancé par l'ONUDI si la quatrième Conférence générale le recommande.

35. L'ONUDI, agissant autant que possible en coopération avec les organisations internationales compétentes, et surtout l'OIT et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), devrait publier un guide ou manuel sur la détermination des besoins de main-d'oeuvre au niveau sectoriel, la planification et les politiques de main-d'oeuvre ainsi que sur les principes devant présider à la mise en valeur accélérée des ressources humaines et les programmes correspondants. Ce guide devrait présenter les méthodes permettant de déterminer les besoins de main-d'oeuvre industrielle et les besoins de formation en fonction des différents niveaux de complexité technologique.

36. L'ONUDI, l'OIT et l'UNESCO devraient aider à passer en revue l'organisation de l'enseignement général et professionnel dans les pays en développement; mettre au point des matériels et systèmes de formation appropriés; identifier les instituts nationaux qui peuvent devenir des centres

d'excellence assurant la formation du personnel industriel d'autres pays; apporter un appui à ces centres; contribuer à l'instauration de circuits de communication entre les pays en développement.

37. L'ONUDI peut rechercher des formes novatrices de coopération internationale en créant des centres internationaux pour les nouvelles technologies (tels que le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie); des installations pilotes et dispositifs de consultation, de négociation, d'encouragement de la productivité, de commercialisation, de gestion financière, etc.; élaborer des principes directeurs et mettre sur pied, aux niveaux national et régional, des entreprises spécialisées dans l'enseignement et dans la formation; aider à créer des instituts de formation appartenant à plusieurs pays en développement et des entreprises chargées de produire des guides, des disques vidéo pouvant être utilisés dans l'enseignement général et professionnel, du matériel pédagogique et des manuels.

38. La formation représentant une partie essentielle du coût d'investissement d'un projet industriel, l'ONUDI peut, pour aborder la question fondamentale de l'obtention des ressources nécessaires, étudier les modalités de la mise en place éventuelle de programmes et de mécanismes de formation au financement des projets industriels, compte tenu en particulier des emprunts contractés sur les marchés internationaux et de l'utilisation de crédits mixtes. L'ONUDI devrait aussi aider les institutions de financement du développement à former convenablement des cadres bancaires s'occupant plus spécialement de la petite industrie, comme on l'a déjà indiqué.

39. D'autres organismes des Nations Unies ont pris l'initiative d'étudier la possibilité de créer un fonds international pour la formation, en évaluant la nécessité de ce fonds et en déterminant les conditions préalables d'ordre administratif organisationnel et financier à réunir pour sa création et son fonctionnement. L'ONUDI pourrait contribuer à cette étude, en mettant à profit sa propre expérience des contraintes et problèmes relatifs à la formation de la main-d'oeuvre industrielle et en indiquant des méthodes qui pourraient être employées pour résoudre ces problèmes grâce à un tel fonds.

40. De nombreuses conférences ont insisté sur la nécessité de gérer judicieusement et de conserver les ressources énergétiques pour assurer la disponibilité de toutes les formes d'énergie et pour réduire la dépendance

vis-à-vis des importations de combustibles fossiles à coût élevé. La formation en matière de gestion de l'énergie et d'économies d'énergie constitue donc une tâche très importante pour l'ONUDI qui devrait, autant que possible, exécuter ce programme avec le concours d'autres organismes des Nations Unies.

41. Gardant présente à l'esprit la nécessité d'encourager la coopération d'entreprise à entreprise et, partant, d'améliorer les relations contractuelles, l'ONUDI devrait élaborer des programmes pour la formation des personnes chargées de négocier les contrats et établir une liste récapitulative de clauses relatives à la formation pouvant être insérées dans les contrats concernant les projets industriels, conformément à une recommandation formulée à la première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle et approuvée par la Réunion d'experts de haut niveau tenue à Yaoundé.

42. Le secteur non structuré de l'industrie, qui connaît une expansion rapide, est capable d'absorber un certain nombre de personnes qui ne peuvent trouver d'emploi salarié dans le secteur structuré de l'industrie. Le secteur non structuré pouvant aussi fournir certains apports à la petite industrie, un programme de formation destiné à ce secteur devrait être mis au point par l'ONUDI, agissant en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, et notamment l'OIT.

43. La Conférence pourrait aussi envisager l'adoption de quelques-unes des autres propositions présentées dans le document d'information qui concernent des activités pouvant être entreprises par l'ONUDI. Ces activités exigeraient souvent un resserrement et une intensification considérables de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale. Des mémorandums d'accord ont été signés avec un grand nombre de ces organismes et la collaboration et la coopération dans le cadre d'un programme interorganisations devraient se dérouler conformément au partage des compétences arrêté dans les mémorandums. Dans les cas où ceux-ci doivent être réexaminés compte tenu des nouvelles activités préconisées, la révision

desdits mémorandums, dans la mesure où ils intéressent la mise en valeur des ressources humaines, pourrait être entamée. Une coordination étroite devrait aussi se poursuivre sous l'égide du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses organes subsidiaires.

44. L'adoption de nombreuses recommandations découlant des questions présentées dans ce document entraînerait pour l'ONUDI une expansion considérable de son programme de travail. La mise en valeur des ressources humaines constitue cependant un domaine critique et prioritaire pour les pays en développement, comme ceux-ci l'ont indiqué aux conférences des pays non alignés, du Groupe des 77, aux réunions sur la coopération économique et technique entre pays en développement et devant de nombreuses autres instances. Elaborer des concepts et méthodes, publier par la suite des manuels et guides et organiser des séminaires et ateliers pour diffuser ces connaissances et connaître les vues des pays seraient des activités majeures pour l'ONUDI. La valorisation accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel représenterait une tâche bien plus vaste et plus importante que le simple placement de boursiers-stagiaires dans le cadre de la coopération technique. Il en résulterait aussi une association plus directe avec d'autres organismes ayant entrepris de développer leurs activités dans ce domaine. Pour donner suite aux recommandations pouvant être formulées par la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et compte tenu de la grande importance de cette question pour l'accélération du processus d'industrialisation, il est suggéré de renforcer les dispositions institutionnelles au sein de l'ONUDI en créant peut-être une division de la mise en valeur des ressources humaines qui serait au cœur de toutes les activités relatives à ce domaine menées par l'ONUDI.

